

Information générale

Les établissements d'accueil

Lycée des métiers du bois et de l'habitat : 2 avenue du lycée 12110 AUBIN. Contact : 05 65 63 13 08 Site : https://lycee-metiers-aubin.mont-ent-occitanie.fr	Lycée Guynemer : 43 rue Léo Lagrange 31400 TOULOUSE Contact : 05 61 14 71 14 Site : https://guynemer.mon-ent-occitanie.fr
Lycée polyvalent Marie-Louise Dissard dite Françoise 5 bd Alain Savary - 31170 TOURNEFEUILLE. Contact : 05 34 61 32 00 Site : https://dissard-francoise.mon-ent-occitanie.fr	Lycée Victor Duruy : 3 bis allées Jean Jaurès 65201 BAGNERES-DE-BIGORRE Cedex. Contact : 05 62 95 24 27 Site : https://victor-duruy.mon-ent-occitanie.fr

Les objectifs et les contenus de la formation

Les Métiers de la sécurité se déclinent autour de trois domaines regroupant



20 semaines de formation en milieu professionnel répartis sur les classes de 2nd, 1^{er} et terminale se déroulent obligatoirement au sein des trois domaines de sécurité

Le titulaire du bac professionnel « Métiers de la sécurité » peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

Les élèves du baccalauréat :

- Seront formés pour occuper les fonctions d'agent de sécurité jusqu'au chef d'équipe
- Seront préparés à la poursuite d'études
- Pourront se présenter aux différents concours de la sécurité publique ou civile

Les éléments ci-dessous ne constituent pas un préalable, mais le potentiel de l'élève doit être interrogé au regard des capacités attendues, des conditions particulières d'exercice et des risques et contraintes liées à l'activité professionnelle pour envisager leur réussite dans cette formation

Capacités attendues	
- La capacité à s'intégrer dans un groupe et à travailler en équipe	- L'esprit de synthèse dans l'objectif de rendre compte
- Le sens du contact, du dialogue et d'écoute	- Le sens de l'engagement et du dévouement
- L'aptitude à respecter la confidentialité des informations et à observer un droit de réserve	- Le sens des responsabilités et le respect de la hiérarchie
- La rigueur, le sang-froid et l'observation	- L'ouverture d'esprit
- L'autonomie dans le travail	- La résilience

Conditions particulières pour exercer ces métiers	
- Avoir une bonne condition et résistance physique	- Savoir observer
- Avoir de bonnes capacités relationnelles et de gestion des conflits	- Avoir une bonne capacité de vigilance, décisionnelle et d'autonomie
- Savoir gérer le stress et la pression	- Être titulaire d'un casier judiciaire vierge pour pouvoir exercer en sécurité publique et en sécurité privée (Cf. aspect réglementaire ci-dessous)

Aspect réglementaire

Une carte professionnelle est obligatoire pour être recruté dans le secteur de la sécurité privée à l'issue de la formation « Métiers de la sécurité ». L'obtention du baccalauréat professionnel donne accès à cette carte professionnelle mais son attribution **nécessite des conditions de validité contrôlé par le CNAPSⁱ** (<https://www.cnaps.interieur.gouv.fr/Vos-demarches/Vous-etes-un-particulier/Exercer-le-metier-d-agent-de-securite-privée/Exercer-le-metier-d-agent-de-securite-privée>).

Risques et contraintes liés à l'activité professionnelle	
- Risques psycho-sociaux : agression verbale ou physique, fatigue intellectuelle (vigilance ++)	- Contraintes : milieu bruyant, foule, intérieur/extérieur, sous-sol, travail sur écran, posture debout prolongée, déambulation, port de charges lourdes, travail isolé possible, travail de nuit

Pour plus d'information, consulter la [fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

ⁱ Conseil National des Activités Privées de Sécurité : Établissement public administratif de l'État sous tutelle du ministère de l'intérieur